

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2236

20 octobre 2010

SOMMAIRE

Acahualinca Holding S.à r.l.	107297	Ratio S.à r.l.	107316
Aladdin S.à r.l.	107297	Ravensburg S.à r.l.	107315
Alpha FI S.A.	107316	Real Estate Opportunity Holding S.à r.l.	107315
A&T Gestion GP, S.à r.l.	107326	Real Estate Opportunity Holding S.à r.l.	107315
Citi Islamic Portfolios S.A.	107328	Sainternational S.A.	107325
Colgar Luxembourg S.à r.l.	107298	Sea-Invest Afrique S.A.	107318
Eden 4 S.à r.l.	107319	Sea-Invest Afrique S.A.	107323
Elbroes S.à r.l.	107304	Sixty Sixth	107316
JALUX	107308	Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A.	107317
Jo Coenen & Co Architekten Luxembourg S.à r.l.	107304	Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A.	107317
JPRF S.A.	107316	Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	107318
Lamp International S.à r.l.	107305	Symphony Holding Investment S.A.	107318
Maguro II S.à r.l.	107318	Talitha S. à r.l.	107325
Medispace S.à r.l.	107305	Taxways Wealth Management s. à r.l.	107325
ML SSG Sàrl	107304	Tele Columbus Management S.à r.l.	107284
Natur Produkt Holdings Limited S.A.	107305	Timesavers s.à r.l.	107325
Orchis Trust International S.A.	107306	Tuttlingen S.à r.l.	107317
Pad Holding S.A.	107282	UBS MFP SICAV	107324
Pad SPF S.A.	107282	Villiers Finance S.A.	107325
PCCS S.A.	107307	Vinci I S.A.	107326
Philae S.A.	107307	Weinstadt S.à r.l.	107326
Pilkington Luxembourg No. 2 S.a.r.l.	107319	Yamanu Group S.A.	107326
Plochingen S.à r.l.	107306	Zapata Finance S.à r.l.	107297
PM Securities S.A.	107306	ZBI Opportunity Real Estate Fund Mana- gement S.A.	107307
Portek Europe S.A.	107307		
Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A.	107319		
Prodeo Holdings Limited	107306		
Qualitas Services Company S.à r.l.	107305		
Ratio S.à r.l.	107315		

**Pad SPF S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Pad Holding S.A.).**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 7, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 116.005.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PAD HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1336 du 11 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 116005.

La séance est ouverte à 11.15 heures, sous la présidence de Monsieur Arthur LORANG, industriel, demeurant à L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Detlef XHONNEUX, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1, route de Steinfort.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Simone LORANG, employée privée, demeurant à L-6943 Niederanven, 33, rue du Bois.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE (3.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-HUIT EUROS (€ 38,-) représentant l'intégralité du capital social de CENT QUATORZE MILLE EUROS (€ 114.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Changement de la dénomination sociale de la société de «PAD HOLDING S.A.» en «PAD SPF S.A.».

3.- Refonte complète des statuts

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de «PAD HOLDING S.A.» en «PAD SPF S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts de la société pour les adapter entre autres à une société anonyme uni-personnelle, afin de leur donner la teneur suivante:

' **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PAD SPF S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à CENT QUATORZE MILLE EUROS (EUR 114.000.-) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions, d'une valeur nominale de TRENTE-HUIT EUROS (EUR 38.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A.Lorang, D.Xhonneux, S.Lorang, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010104724/139.

(100117997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Tele Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.327.

— STATUTES

In the year two thousand ten, on the twentieth day of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tele Columbus Holdings S.A., a public limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Thierry Lohest, lawyer, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 20 August 2010,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state, as follows, the articles of incorporation of a private company limited by shares (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Tele Columbus Management S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Definitions

Art. 5. Defined Terms.

5.1. "A-Vote Number" means a number of votes equal to (i) 55, multiplied by (ii) the Class A Adjustment as of the date of the relevant meeting of the Board (or written consent, as applicable).

5.2. "Board" has the meaning set forth in Article 9.

5.3. "Business Day" means any day, other than a Saturday, Sunday or legal holiday, on which banking institutions in the Federal Republic of Germany, the Grand Duchy of Luxembourg and the United Kingdom are ordinarily open for business. If any time period for giving notice or taking action hereunder expires on a day which is not a Business Day, the time period shall automatically be extended to the first Business Day following such day.

5.4. "B-Vote Number" means a number of votes equal to 14.

5.5. "Chairman" means the manager designated as Chairman from amongst the members of the Board.

5.6. "Class A Adjustment" and "Class C Adjustment", each mean (as of date of determination) the figures set forth in the table below:

Date	Class A Adjustment	Class C Adjustment
Prior to 31 July 2011	0.6000	1.0000
On or after 31 July 2011 but prior to 29 October 2011	0.6909	0.9057
On or after 29 October 2011 but prior to 27 January 2012	0.7818	0.8113
On or after 27 January 2012 but prior to 26 April 2012	0.8727	0.7170
On or after 26 April 2012 but prior to 25 July 2012	0.9636	0.6226
On or after 25 July 2012	1.0000	0.5849

5.7. "C-Vote Number" means a number of votes equal to (i) 53, multiplied by (ii) the Class C Adjustment as of the date of the relevant meeting of the Board (or written consent, as applicable).

5.8. "First Meeting" has the meaning set forth in Article 9.2(iv).

5.9. "Manager" means a member of the Board.

5.10. "Managers' Circular Resolutions" has the meaning set forth in 9.2(viii).

5.11. "Second Meeting" has the meaning set forth in Article 9.2(iv).

5.12. "Shareholders Circular Resolution" has the meaning set forth in 11.1(ii).

5.13. "Third Meeting" has the meaning set forth in Article 9.2(iv).

III. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500), represented by fully paid-up shares consisting of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, with a par value of one Euro (€1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

6.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

7.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

7.3. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

7.4. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

7.5. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

7.6. The Company may repurchase or redeem its own shares.

7.7. The Company's shares are in registered form.

7.8. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

7.9. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.10. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

7.11. In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the Board to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it and any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions.

IV. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by the Board, which is composed of up to four (4) Managers, and shall be comprised as follows:

(i) the "Class A Manager";

(ii) the "Class B Manager";

(iii) the "Class C Manager"; and

(iv) the "Independent Manager", who shall be a Luxembourg resident, who may be appointed at all times by, and may be dismissed by, the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office; provided that, after 27 January 2012, the Board shall, notwithstanding the remaining term (if any) of the then serving managers, be comprised of up to four Managers who may be appointed from time to time, and may be dismissed, by a resolution of the shareholders, provided further that at least one Manager shall be a Luxembourg resident.

8.2. Each initial Manager shall serve for an initial term terminating on 27 January 2012 (unless earlier removed or resigned); provided that, in the event that any such initial Manager ceases to serve on the Board for any reason during such initial term, the relevant successor Manager shall serve for a term terminating on 27 January 2012 (unless earlier

removed or resigned). Each subsequent Manager shall serve for a term of the longer of (A) one year and (B) until such time as such Manager's successor is validly elected and seated, unless earlier removed or resigned. If any Manager ceases to serve on the Board for any reason, the Board shall, as promptly as practicable, convene a General Meeting to fill such vacancy. Managers cannot be appointed for more than six (6) years and are reeligible.

8.3. Any Manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders, subject to Article 8.1 above. A Manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

Art. 9. Board of managers. Together, the managers constitute the board of Managers (the Board).

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board may, at its discretion, appoint one or more observers who may attend and speak, but not vote, at all meetings of the Board and are entitled to receive all information provided to the Managers subject to the same confidentiality obligations applicable to the Managers.

9.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one of the Managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg subject to the provisions of Article (vi).

(ii) The Chairman of the Board shall be selected by a majority vote of the Board. Notwithstanding the foregoing, with respect to any meeting of the Board that is not attended by the Chairman of the Board, the Board may appoint another Manager to serve as 'chairman pro tempore' of such meeting of the Board.

(iii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to the Managers at least three (3) Business Days in advance of the date scheduled for such meeting; provided that if in the opinion of the Chairman the interests of the Group would be reasonably likely to be adversely affected if the business to be transacted at such meeting were not dealt with as a matter of urgency, advance notice of twenty-four (24) hours may be given; provided further that such notice period may be further limited with the unanimous consent of the Managers. Notice shall be made by mail, fax or e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda identifying the matters to be discussed at the meeting together with all relevant agreements to be approved (or summaries of the material terms thereof), to the extent then available. Notice may be waived by any Manager (with respect to himself) by consent in writing or by such Managers' attendance at such meeting. Notice will not be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

(iv) All resolutions taken at a meeting of the Board shall be adopted in a meeting (the First Meeting) where a majority of the Managers are present or represented, provided that such Managers represent a majority of the votes of the Board. If within 30 minutes following the time appointed for the First Meeting a quorum is not present, or if during the First Meeting a quorum ceases to be present, the First Meeting shall be adjourned to the same day in the next week (or if that is not a Business Day to the next Business Day) at the same time and place (the Second Meeting), and written notice of the same shall be circulated by the Chairman of the Board to the other Managers by email or fax within 24 hours of the adjournment. The quorum at such Second Meeting shall be any two Managers (provided that such Managers represent a majority of the votes of the Board) and such Second Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Managers. If, at the Second Meeting, the required quorum is not present within 30 minutes following the time appointed for the Second Meeting, or if during the Second Meeting a quorum ceases to be present, the Second Meeting shall be adjourned again to the date which is two (2) Business Days thereafter at the same time and place (the "Third Meeting"), and notice of the same shall be circulated by the Chairman of the Board to the other Managers by email or fax promptly following such adjournment. The quorum at such Third Meeting shall be any two Managers present or represented and such Third Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to Managers.

(v) The Board shall take any decision at a meeting (or by written consent in lieu of meeting) by the affirmative vote or consent of a majority of the votes cast by those Managers present or represented and voting; provided that, on or prior to 27 January 2012, (1) the A Manager shall be entitled to cast a number of votes equal to or less than the A-Vote Number, (2) the B Manager shall be entitled to cast a number of votes equal to or less than the B-Vote Number, (3) the C Manager shall be entitled to cast a number of votes equal to or less than the C-Vote Number, and (4) the Independent Manager shall be entitled to cast one vote. A manager who is present at a meeting of the Board at which action on any matter is taken shall be presumed to have assented to the action unless his or her dissent is entered in the minutes of the meeting or unless he or she files his or her written dissent to such action with the Person acting as secretary of the meeting before the adjournment thereof or delivers such dissent to the Board immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a manager who voted in favor of such action.

(vi) Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the Board) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorized or empowered to do. A Manager who is also a proxy shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote on behalf of his appointor in addition to his own vote and (2) to be counted as part of the quorum of the Board on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law or the Articles, any Manager may represent one or more Managers as their proxy.

(viii) Circular resolutions signed by all the Managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A manager who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The manager concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

9.3. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Managers, provided that at least one such Manager is a resident of Luxembourg, or by the signature of the sole Manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or by the sole Manager.

9.4. Compensation

The managers shall be entitled to such compensation as determined by the majority of the shareholders. The Company shall reimburse each manager for any reasonable, documented costs and out of pocket expenses incurred by such manager in carrying out his duties as a manager.

Art. 10. Liability of the Managers.

10.1. The Managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

(iv) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any Managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices. All General Meetings shall be held at the registered office or at such other place within Luxembourg as shall be specified or fixed in the notices or waivers of notice thereof; provided that any or all shareholders may participate in any such General Meeting by means of conference telephone or similar communications equipment.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented and subject to specific requirements of the Law.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its Manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VII. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Subject to the terms herein, powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2010.

Subscription and Payment

Tele Columbus Holdings S.A., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period who is designated as Independent Manager:

- Erik van Os, manager, born on 20 February 1973 in Maastricht residing at 4 rue de l'Ouest, App. 20, L-2273 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is located at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois d'août,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme, régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Représentée par, Thierry Lohest, avocat avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 août 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “Tele Columbus Management S.à r.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ceux-ci sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'affectent pas la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Il est entendu que la Société ne conclura pas de transaction qui impliquerait son engagement dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, obligations et tous titres de dettes et de titres de participation. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. Elle peut également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou de la personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut se livrer à aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenue l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Définitions

Art. 5. Termes Définis.

5.1. “Nombre de voix A” signifie un nombre de voix égal a (i) 55, multiplié par (ii) l'ajustement de classe A à la date de la réunion concernée du Conseil (ou le cas échéant le consentement écrit).

5.2. “Conseil” a la signification prévue à l'Article 9.

5.3. “Jour Ouvrable” signifie tout jour, autre qu'un samedi, un dimanche ou congé légal, où les institutions bancaires en République Fédérale d'Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg et au Royaume-Uni sont habituellement ouvertes pour affaires. Si, quand le délai pour donner la notification ou agir, expire un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, le délai sera automatiquement prolongé au premier Jour Ouvrable suivant ce jour.

5.4. “Nombre de voix B” signifie un nombre de voix égal à 14.

5.5. “Président” signifie le Gérant désigné comme Président parmi les membres du Conseil.

5.6. “Ajustement de Classe A” et “Ajustement de Classe C”, correspondent chacun (à compter de la date de détermination) aux chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous:

Date	Ajustement de Classe A	Ajustement de Classe C
Avant le 31 Juillet 2011	0.6000	1.0000
Le 31 Juillet 2011 ou après mais avant le 29 Octobre 2011	0.6909	0.9057
Le le 29 Octobre 2011 ou après mais avant le 27 Janvier 2012	0.7818	0.8113
Le le 27 Janvier 2012 ou après mais avant le 26 Avril 2012	0.8727	0.7170
Le le 26 Avril 2012 ou après mais avant le 25 juillet 2012	0.9636	0.6226
Le ou après le 25 Juillet 2012	1.0000	0.5849

5.7. "Nombre de voix C" signifie un nombre de voix égal à (i) 53, multiplié par (ii) la classe d'ajustement C à compter de la date de la réunion pertinente du Conseil (ou le cas échéant le consentement écrit).

5.8. "Première Assemblée" a la signification prévue à l'Article 9.2(iv).

5.9. "Gérant" signifie un membre du Conseil.

5.10. "Résolutions circulaires des Gérants" a la signification prévue à l'Article 9.2(viii).

5.11. "Deuxième Assemblée" a la signification prévue à l'Article 9.2(iv).

5.12. "Résolutions Circulaires des Associés" a la signification prévue à l'Article 11.1(ii).

5.13. "Troisième Assemblé" a la signification prévue à l'Article 9.2(iv).

III. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500), représenté par des parts sociales entièrement libérées composé de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euros (€1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une décision des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

7.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par part sociale.

7.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) associés, sauf disposition contraire prévue par la loi.

7.4. Le droit d'un associé sur les actifs de la Société et les bénéfices doit être proportionnel au nombre de parts sociales détenues par lui /elle dans le capital social de la Société.

7.5. Le décès, l'incapacité juridique, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique, selon le cas, ou tout autre associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7.6. La Société pourra procéder au rachat des ses propres parts sociales.

7.7. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

7.8. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales ((inter vivos) à des tiers est soumise à l'approbation préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.9. La cession d'une action n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification ou acceptation de la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

7.10. Il est tenu un registre des associés au siège social. Il peut être consulté par tout associé sur simple demande.

7.11. Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financières, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces parts sociales ont été nanties. Cette personne peut, si et dans la mesure convenue avec l'associé ayant nanti les parts sociales, en outre exercer tous les droits de l'associé concerné dans le cadre de la convocation d'une assemblée des associés ou de l'adoption de résolutions d'associés, en ce compris, notamment, le droit de demander au Conseil de convoquer une assemblée des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer cette réunion lui-même et de proposer et d'adopter des résolutions par écrit. Il sera donné effet, par la Société, à tout contrat conclu entre un associé et un créancier gagiste régissant les droits ci-dessus qui lui aura été divulgué, et toute décision ne sera valablement adoptée que si elle l'a été en conformité avec ces dispositions.

IV. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des Gérants.

8.1. La Société est gérée par le Conseil, qui se compose de quatre (4) Gérants maximum, et sera composé comme suit:

(i) Le "Gérant de classe A";

(ii) Le "Gérant de classe B";

(iii) Le “Gérant de classe C”; et

(iv) Le “Gérant Indépendant” qui sera un résident luxembourgeois

qui peuvent être nommés et révoqués à tout moment par l’assemblée générale des associés, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat; à condition qu’après le 27 Janvier 2012, le Conseil devra, nonobstant le durée restante (le cas échéant) du mandat des Gérants alors en fonction, être composé de quatre Gérants maximum pouvant être nommés de temps à autre, et pouvant être révoqués par une décision des associés, à condition qu’au moins un Gérant soit résident luxembourgeois.

8.1. Chaque Gérant initial accomplira un premier mandat prenant fin le 27 janvier 2012 (à moins d’être révoqué ou d’avoir démissionné plus tôt); à condition que, au cas où cet Gérant initial cesserait d’accomplir sa mission au sein du Conseil pour tout motif quel qu’il soit pendant ce premier mandat, l’Gérant successeur concerné accomplira sa mission pour un mandat se terminant le 27 janvier 2012 (à moins d’être révoqué ou d’avoir démissionné plus tôt). Chaque Gérant suivant accomplira un mandat du plus long de (A) un an et (b) jusqu’au moment où ce successeur de l’Gérant est valablement élu et occupe un siège, à moins d’être révoqué ou d’avoir démissionné plus tôt. Si tout Gérant cesse d’accomplir sa mission au sein du Conseil pour tout motif, quel qu’il soit, le Conseil convoquera, dans les plus brefs délais, une réunion afin de pourvoir à ce poste vacant de façon temporaire jusqu’à ce que le nouvel Gérant soit nommé par la prochaine Assemblée Générale. Les Gérants ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

8.2. Tout Gérant peut être révoqué à tout moment, sans motif et sans préavis par l’assemblée générale des associés, sous réserve de l’article 8.1 ci-dessus. Un Gérant, qui est également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote suite à sa révocation.

Art. 9. Conseil de gérance. Ensemble, les Gérants forment le Conseil de gérance (le Conseil).

9.1. Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l’objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut, à sa discrétion, nommer un ou plusieurs observateurs qui peuvent être présents et prendre la parole, mais sans jouir du droit de vote, à toutes les réunions du Conseil et ils sont en droit de recevoir toutes les informations communiquées aux Gérants, sous réserve des mêmes obligations de confidentialité auxquelles sont soumis les Gérants.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d’un Gérant, au lieu indiqué dans l’avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg sous réserve des dispositions de l’Article 9.2(vi).

(ii) Le président du Conseil doit être nommé par un vote à la majorité du Conseil. Nonobstant ce qui précède, en ce qui concerne toute réunion du Conseil à laquelle le président n’assisterait pas, le Conseil peut nommer un autre Gérant remplissant la fonction de «président intérimaire» de ladite réunion.

(iii) Il est notifié à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour une telle réunion; étant entendu que s’il est de l’avis du président que les intérêts de la Société pourraient raisonnablement être affectés si les questions traitées lors de cette réunion ne l’ont pas été comme une question d’urgence, un préavis de vingt-quatre (24) heures peut être donné; à condition également que cette période de préavis puisse encore être plus limitée moyennant le consentement des Gérants. La convocation doit être faite par courrier, fax ou courrier électronique et doit contenir entre autres, le lieu, la date et l’heure de la réunion ainsi qu’un ordre du jour reprenant les questions devant être examinées ainsi que tous les accords pertinents devant être approuvés (ou des résumés des conditions matérielles de celles-ci) dans la mesure alors disponible. Une convocation peut être levée par un Gérant (par rapport à lui-même) par consentement écrit ou par la participation de ce Gérant à la réunion. Une convocation ne sera pas requise pour une réunion sera tenue au lieu et heure déterminés dans une résolution préalable adoptée par le Conseil.

(iv) Toutes les résolutions prises lors d’une réunion du Conseil seront adoptées lors d’une réunion (la Première Assemblée) où une majorité des Gérants sont présents ou représentés, à condition que ces Gérants représentent une majorité des voix du Conseil. Si dans un délai de 30 minutes suivant le temps imparti pour la Première Assemblée un quorum n’est pas présent, ou si au cours de la Première Assemblée un quorum cesse d’être présent, la Première Assemblée sera ajournée au même jour de la semaine prochaine (ou si ce n’est pas un Jour Ouvrable au Jour Ouvrable suivant) à la même heure et au même endroit (la Deuxième Assemblée), et la convocation écrite de celle-ci sera distribuée par le Président du Conseil aux autres Gérants par courrier électronique ou fax dans un délai de 24 heures à compter de l’ajournement. Le quorum à cette Deuxième Assemblée sera de deux Gérants (à condition que ces Gérants représentent une majorité des voix du Conseil) et cette Deuxième Assemblée ne statuera pas valablement sur tout point qui n’a pas été identifié à l’ordre du jour de la Première Assemblée dans la notification originale distribuée aux Gérants. Si, au cours de la Deuxième Assemblée, le quorum exigé n’est pas présent dans un délai de 30 minutes suivant le temps imparti pour la Deuxième Assemblée, ou si au cours de la Deuxième Assemblée un quorum cesse d’être présent, la Deuxième Assemblée sera ajournée à nouveau à la date qui est de deux (2) Jours Ouvrables à la même heure et au même endroit (la Troisième Assemblée), et la notification de celle-ci sera distribuée par le Président aux autres Gérants par

courrier électronique ou fax dans les plus brefs délais suivant cet ajournement. Le quorum lors de cette Troisième Assemblée sera deux Gérants présents ou représentés et cette Troisième Assemblée ne statuera pas valablement sur tout point qui n'a pas été identifié à l'ordre du jour de la Première Assemblée dans la notification originale distribuée aux Gérants.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement lors d'une réunion (ou par consentement écrit tenant lieu de réunion) que par le vote affirmatif ou le consentement de la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés et votants; à condition que le 27 janvier 2012 ou avant, (A) le Gérant de classe A sera autorisé à exprimer un nombre de voix égal ou inférieur au nombre de voix A, (2) le Gérant de classe B sera autorisé à exprimer un nombre de voix égal ou inférieur au nombre de voix B, (3) le Gérant de classe C sera autorisé à exprimer un nombre de voix égal ou inférieur au nombre de voix C, (4) le Gérant indépendant a droit à une voix. Un Gérant présent à l'assemblée au cours de laquelle une décision sur toute question est prise est présumé avoir consenti à la décision, à moins que son dissentiment soit inscrit au procès verbal de l'assemblée ou si il ou elle a déposé son dissentiment écrit à cette décision auprès de la personne agissant en tant que secrétaire de l'assemblée avant son ajournement. Ce droit au dissentiment ne s'applique pas au Gérant votant en faveur d'une telle décision.

(vi) Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Tout Gérant sera autorisé à nommer un autre Gérant comme son mandataire (par un avis écrit au Conseil avant la réunion visée) qui sera en droit de faire en l'absence de son nominateur toutes les choses que celui-ci est autorisé ou habilité à faire. Un Gérant qui est également mandataire est en droit, en l'absence de son mandant (1) de procéder à un vote séparé au nom de son nominateur, en plus de son vote propre et (2) d'être considéré comme faisant partie du quorum du Conseil pour son propre compte et au regard du Gérant qu'il représente. Dans la mesure permise par la loi applicable ou les Statuts, tout Gérant peut être mandataire d'un ou plusieurs Gérants.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Un Gérant qui a un intérêt dans une transaction qui serait réalisée autrement que dans la pratique courante des affaires qui est en conflit avec les intérêts de la Société doit en aviser le Conseil en conséquence et joindre sa déclaration au procès verbal de la réunion. Le Gérant concerné ne peut prendre part aux délibérations concernant cette transaction. Un rapport spécial sur la transaction en cause est soumis aux associés lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote portant sur cette question.

9.3. Représentation

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants, à condition qu'au moins un Gérant soit résident luxembourgeois, ou par la signature du Gérant unique ou par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été accordé par le Conseil ou par le Gérant unique.

9.4. Indemnité

Les Gérants ont droit à une indemnité telle que déterminée par la majorité des associés. La Société remboursera à chaque Gérant, dans une mesure raisonnable, les coûts documentés et les dépenses non remboursées supportées par ce Gérant dans l'exercice de ses fonctions en tant que gérant.

Art. 10. Responsabilité des Gérants.

10.1. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Associé(s)

Art. 11. Assemblée générale des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés). L'Assemblée générale a pleins pouvoirs pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises lors de réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

(iv) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocation, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tous Gérants ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations. Toutes les Assemblées générales seront tenues au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera spécifié ou prévu dans les convocations ou dans les renoncations de celles-ci; à condition qu'un ou tous les associés puissent participer à cette Assemblée Générale par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté et soumis aux exigences spécifiques de la loi.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des Gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté pour l'établissement de la réserve légale. Cette exigence cesse lorsque la réserve légale a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent se prononcer sur le versement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve, ou de le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) les comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VII. Dissolution - Liquidation

16.3. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associé ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.4. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VIII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Tele Columbus Holdings S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée, qui est désignée comme Gérant Indépendant:

- Erik van Os, gérant, né le 20 Février 1973 à Maastricht résidant à 4 rue de l'Ouest, App. 20, L-2273 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Lohest, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: EAC/2010/10196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010121700/695.

(100138141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Achualinca Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.187.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010122042/12.

(100138831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Zapata Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.828.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 3 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Jorrit Cromptoets, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010122311/18.

(100138897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.566.

Les comptes annuels 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010122044/10.

(100138700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Colgar Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.342.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the third day of September.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wise Management S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, which has its registered office at 19-25 rue des Capucins, L-1313 Luxembourg,

here represented by Vivian Walry, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, acting as manager of the company.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Colgar Luxembourg S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Wise Management S.à.r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
Wise Management S.à.r.l., prenamed
2. The registered office of the Company is set at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Wise Management S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins,

ici représentée par Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Colgar Luxembourg S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres

obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Wise Management S.à.r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Wise Management S.à r.l., préqualifiée,

2. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. VALRY, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: lac/2010/38991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010122085/339.

(100138547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Elbroes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 302.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.525.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122117/10.

(100138727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Jo Coenen & Co Architecten Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.373.

Die außerordentliche Generalversammlung vom 10. August 2010 hat folgende Beschlüsse getroffen:

1. Den Rückzug von Herrn Rolf FÜTTERER als Geschäftsführer

2. Die Gesellschaft wird unbefristet voran durch die alleinige Unterschrift von Herr Josef Marie Johannes COENEN, Architekt, geboren am 30.09.1949 in Heerlen, wohnhaft in NL-6211 MAASTRICHT in Bouillonstraat, 14.

Herr Josef Maria Johannes COENEN

Gesellschafter

Référence de publication: 2010122168/13.

(100138659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 77.491.

Monsieur Marco STAUFFACHER a démissionné de son poste de gérant de la société ML SSG S.à r.l. avec effet à la fin de la journée ouvrable du 17 août 2010.

En date du 20 août 2010, l'actionnaire unique de la société ML SSG S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Gérard FABRY au poste de gérant de la société ML SSG S.à r.l. pour une durée indéterminée avec effet au 17 août 2010.

Dès lors, les gérants sont désormais:

Gérard Joseph Albert FABRY, Finance Manager, né le 22 juin 1964 à Namur, Belgique, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg ;

Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Steen FOLDBERG, Director, Merrill Lynch Luxembourg, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Douglas Lee HASSMANN, Senior Vice Président, né le 25 mars 1966 au Nebraska, Etats-Unis, avec adresse au Trans-america Square, 401 N Tryon St, Charlotte, NC 28255, Etats-Unis; et

Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni avec adresse à Warwick Court, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ML SSG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010122213/25.

(100138557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Lamp International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.565.

Les comptes annuels 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010122181/10.

(100138701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Medispace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.672.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.065.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122199/10.

(100138732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010122217/11.

(100138678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Qualitas Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 143.149.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010122256/12.

(100138834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Orchis Trust International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122233/11.

(100138857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Plochingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122241/11.

(100138373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Suite à la cession de parts sociales sous seing privé du 16 août 2010, agréée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 16 août 2010 et acceptée par la société avec dispense de signification, la répartition des 500 parts sociales de la société est la suivante:

- LEKHA FOUNDATION ayant son siège social à Bahnhofstrasse 7, FL 9494 SCHANN (enregistré sous le numéro FL-0002.192.098-3) détient 250 parts sociales.

- TARAZ FOUNDATION ayant son siège social à Bahnhofstrasse 7, FL 9494 SCHANN (enregistré sous le numéro FL-0002.192.096-2) détient 250 parts sociales.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010122243/16.

(100138456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

PM Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.302.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 septembre 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PM Securities S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122250/16.

(100138503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

PCCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6960 Senningen, 101A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 107.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2010.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2010122246/11.

(100138871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Philae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.060.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 2010

- de nommer Monsieur Paul DERREUMAUX comme Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Paul DERREUMAUX viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 25 août 2010.
Certifié sincère et conforme
Pour PHILAE S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010122249/15.

(100138471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Portek Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 109.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122252/10.

(100138965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.855.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 12 août 2010, l'actionnaire unique a décidé:

- d'accepter la démission de Werner Wüdsch, avec adresse au 4, Uhlandweg, 95447 Bayreuth, Allemagne de son mandat de "Verwaltungsratsmitglied", avec effet au 30 avril 2010;
- de nommer Klaus Fürstenberg, avec adresse au 10 Henkestraße, 91054 Erlangen, Allemagne au mandat de "Verwaltungsratsmitglied", avec effet au 15 Mai 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014;
- de nommer Elisabeth Julier, avec adresse au 10 Henkestraße, 91054 Erlangen, Allemagne au mandat de "Verwaltungsratsmitglied", avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122312/18.

(100138919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

JALUX, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.336.

L'an deux mille dix, le treize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) Madame Jacqueline Maggi-Bacou, née le 22 novembre 1936 à Capendu, France, de nationalité française, domicilié à 1009 Pully, 5, Chemin de Chamblandes, Suisse;

2) Finacap Holding SA, dont le siège est sis 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.516;

ici représentées par Mme Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Statuts

«Titre I^{er}. Forme - Objet - Dénomination sociale - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes, entre les soussignés et tous nouveaux membres qu'ils pourront ultérieurement s'adjoindre, une société civile (la "Société") qui sera régie par les articles 1832 à 1872 du code civil et par les présents statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet:

- la prise de participations, la mise en valeurs de ces participations et la gestion d'actifs de toute nature, tant mobilière qu'immobilière, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension, le développement et l'exploitation; et

- généralement, la réalisation de toutes opérations juridiques, administratives, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation sans faire perdre à la Société sa nature civile.

Art. 3. Dénomination sociale. La dénomination sociale de la Société est:

"JALUX"

Les actes et documents de la Société destinés aux tiers, notamment, les lettres, factures, annonces et publications diverses, indiqueront la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots "société civile" et de la mention du montant du capital social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en présence de titulaires de parts B, par Décision Collective ou, en l'absence de titulaires de parts B, par Décision Collective Extraordinaire.

Art. 5. Durée. La durée de la Société est fixée à 99 années sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Titre II. Apports - Capital social - Parts d'intérêt

Art. 6. Apports. Les associés apportent à la Société en numéraire, à savoir:

Madame Jacqueline Maggi-Bacou, née le 22 novembre 1936 à Capendu, France,
de nationalité Française, demeurant 5, Chemin de Chamblandes, Pully 1009, Suisse

Neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros, ci € 997

Finacap Holding SA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg Trois euros, ci € 3

soit au total la somme de mille euros, correspondant au montant du capital social, ci € 1.000

Les associés s'engagement à libérer les apports en numéraire au plus tard dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des statuts.

Ces apports sont rémunérés ainsi qu'il est indiqué à l'article 7 qui suit.

Art. 7. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (€ 1.000). Il est divisé en mille (1.000) parts de catégorie A de 1 euro (€ 1) chacune, numérotées de 1 à 1.000, souscrites par les associés, représentés comme dit ci-avant, dans les proportions suivantes:

- Madame Jacqueline Maggi-Bacou, née le 22 novembre 1936 à Capendu, France, de nationalité Française, demeurant 5, Chemin de Chamblandes, Pully 1009, Suisse	
Neuf cent quatre-vingt-dix-sept parts:	997
- Finacap Holding SA, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg	
Trois parts:	3
Composant les mille parts du capital social:	1.000

Toute Part Sociale de la Société qui vient à être détenue par une personne ayant moins de vingt-huit (28) ans devient de plein droit une part sociale de catégorie B et se trouve soumise notamment aux dispositions de l'Article 16.1 des présents statuts. Toute part sociale de catégorie B qui vient à être détenue par une personne ayant atteint l'âge de vingt-huit (28) ans devient de plein droit une part sociale de catégorie A.

Les parts sociales de catégorie B de 1 euro (€ 1) confèrent les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie A, sauf exception prévue par les présents statuts.

Les parts sociales de catégorie A et de catégorie B sont désignées collectivement les «Parts Sociales».

Art. 8. Représentation des parts sociales. Les Parts Sociales ne peuvent être représentées par des titres librement négociables.

Le droit de chaque associé résultera uniquement des présents statuts et des actes ultérieurs modifiant le capital social ou constatant des cessions régulièrement consenties.

Une copie ou un extrait de ces actes, certifiés par un gérant, pourra être délivré à chaque associé sur sa demande et aux frais de la Société.

Art. 9. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social pourra être augmenté par Décision Collective Extraordinaire, en une ou plusieurs fois, sur proposition d'un gérant, sans que les associés existants soient tenus de participer à cette augmentation.

Cette augmentation pourra être réalisée notamment par l'admission de nouveaux membres, ou par incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou bénéfices, que ce soit par voie d'élévation de la valeur nominale des Parts Sociales ou par voie de création de nouvelles Parts Sociales.

Le capital pourra être réduit par Décision Collective Extraordinaire, soit par des remboursements égaux sur toutes les Parts Sociales, soit par des achats et annulations de parts, ou encore par diminution de la valeur nominale de chaque Part Sociale, sans préjudice de l'application de l'Article 16.1 des présents statuts.

Art. 10. Indivisibilité des parts. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque Part Sociale. Les copropriétaires indivis d'une Part Sociale, héritiers ou ayants cause d'un associé décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par l'un d'entre eux. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires indivis.

Art. 11. Usufruit. Si une Part Sociale est grevée d'un usufruit, le droit de vote appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices où il est réservé à l'usufruitier.

Art. 12. Droits attachés aux parts. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit dans la répartition des bénéfices de la Société, dans les réserves et dans le boni de liquidation, proportionnel au montant de sa valeur rapportée au capital social.

En cas de démembrement de Parts Sociales, toute distribution autre que l'affectation des bénéfices, notamment toute distribution prélevée sur les réserves sur les primes d'émission, ou sur les primes d'apport, ou résultant d'une réduction de capital ou de la répartition d'un boni de liquidation, est acquise au nu-propriétaire.

La contribution aux pertes est effectuée dans les mêmes proportions.

Art. 13. Droit à l'information. Les associés ont le droit d'être informés sur la gestion de la Société.

Art. 14. Responsabilité des associés. A l'égard des tiers les associés répondent indéfiniment des dettes sociales à proportion de leur part dans le capital social, à la date de l'exigibilité ou au jour de la cessation des paiements. Les créanciers ne peuvent toutefois poursuivre le paiement des dettes sociales contre un associé qu'après avoir préalablement et vainement poursuivi la Société.

Art. 15. Adhésion aux statuts. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions collectives des associés.

Les représentants, héritiers, ayants cause ou créanciers d'un associé, même s'il s'agit de mineurs ou d'incapables, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la Société,

en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions collectives des associés.

Art. 16. Cession de parts entre vifs.

16.1 Inaliénabilité des parts sociales de catégorie B

Sauf accord unanime des associés, les parts sociales de catégorie B sont inaliénables jusqu'à ce que leur propriétaire ait atteint l'âge de vingt-huit (28) ans révolus.

Cette inaliénabilité s'applique à toutes les cessions, apports, nantissements, garanties et transferts par tous moyens de parts sociales de catégorie B volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, alors qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit. En outre, elle s'applique au retrait de la Société, tel que prévu à l'Article 20 des présents statuts.

Elle s'applique quelle que soit la personne du bénéficiaire du transfert, y compris aux transferts entre associés.

En application de la présente clause, les associés propriétaires de parts sociales de catégorie B s'interdisent de vendre, céder, apporter, transférer par tout moyen, nantir ou donner en garantie les parts sociales de catégorie B détenues et de demander leur retrait de la Société.

16.2 Agrément des Transferts de parts sociales de catégorie A

(a) Principe

Sous réserve de stipulations contraires d'autres Articles des présents Statuts, toute cession, apport, mutation, donation ou transfert par quelque moyen que ce soit (un "Transfert") de parts sociales de catégorie A (les "Parts A") entre associés, à des ascendants, descendants ou au conjoint de l'associé envisageant la cession de Parts A (l'"Associé Cédant") ainsi qu'à des tiers à la Société est soumis à l'agrément du ou des gérants de la Société (l'"Agrément").

(b) Obligation de notifier tout projet de Transfert de Parts A

Pour tout Transfert de Parts A, l'Associé Cédant devra notifier le projet de Transfert de Parts A envisagé à la Société (le "Projet de Transfert" et la "Notification de Transfert"). La Notification de Transfert doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Notification de Transfert devra contenir l'indication:

- de l'identité du ou des cessionnaires des Parts A objet du Transfert envisagé (le "Cessionnaire");
- des Parts A pour lesquels l'Associé Cédant est titulaire d'une offre d'achat (les "Parts Cédées") et notamment de leur nombre;
- du prix par Part A stipulé dans cette offre d'achat des Parts Cédées; et
- des conditions de paiement et des éventuelles garanties offertes.

Toute Notification de Transfert qui ne respecterait pas les conditions précisées ci-dessus sera réputée nulle et non avenue pour ne pas avoir été valablement adressée.

(c) Procédure d'agrément

Le ou les gérants de la Société sont tenus de notifier à l'Associé Cédant, dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la Notification de Transfert, l'octroi ou le refus de l'Agrément du Cessionnaire pour le Transfert des Parts Cédées. A défaut de notification dans ce délai de deux (2) mois, l'Agrément est réputé donné, sauf à ce que les associés ne décident dans le même délai la dissolution anticipée de la Société. La décision d'octroi ou de refus d'Agrément n'a pas à être motivée.

En cas de refus d'Agrément, l'Associé Cédant dispose d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification de refus d'Agrément, pour confirmer sa décision de procéder au Transfert envisagé; l'absence de réception par la Société, dans ce délai de un (1) mois, d'une réponse de l'Associé Cédant vaudra renonciation de la part de l'Associé Cédant au Projet de Transfert.

Si l'Associé Cédant ne renonce pas (ou n'est pas réputé renoncer comme indiqué ci-dessus) à son Projet de Transfert dans le délai de un (1) mois susvisé, Société peut, par décision de la gérance, faire acquérir les Parts Cédées par une personne désignée par la gérance ou, par Décision Collective Ordinaire, peut procéder elle-même au rachat des Parts Cédées en vue de leur annulation, dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification du refus d'Agrément.

Dans le cas où des associés, des tiers ou la Société elle-même, sont désignés, selon le cas, par la gérance ou la collectivité des associés pour acquérir les Parts Cédées, le gérant notifie à l'Associé Cédant les nom, prénoms et adresse du ou des acquéreurs désignés, s'il s'agit de personne(s) physique(s), ou la dénomination sociale et l'adresse du siège s'il s'agit de personne(s) morale(s) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le prix de cession est alors fixé par l'entité qui désigne l'acquéreur des Parts Cédées (selon les cas, par la gérance ou la collectivité des associés). En cas de contestation sur le prix, celui-ci est fixé définitivement et sans recours par un collège de trois (3) arbitres. L'arbitrage sera régi par le titre unique du Livre III du Nouveau Code de Procédure Civile (art. 1224 à 1251), le tout sans préjudice du droit de l'Associé Cédant de conserver les Parts Cédées.

Si la totalité des Parts Cédées n'a pas été acquise dans le délai de deux (2) mois susvisé à compter de la notification du refus d'Agrément sans que ceci ne soit le fait de l'Associé Cédant ou d'une contestation du prix de cession, l'Agrément est considéré comme donné et l'Associé Cédant pourra réaliser le Projet de Transfert au profit du Cessionnaire, pour

la totalité des Parts Cédées. Ce transfert devra avoir lieu aux conditions indiquées dans la Notification de Transfert, sans dérogation possible par rapport à ces conditions.

Toutefois, au cas où le transfert des Parts Cédées au profit du Cessionnaire n'aurait pas été réalisée dans les quinze (15) jours de l'expiration du délai visé à l'alinéa précédent, ainsi qu'au cas où il serait envisagé de modifier les termes et conditions de la Notification de Transfert sur quelque point que ce soit, le transfert des Parts Cédées ne pourra avoir lieu et une nouvelle procédure devra être initiée par l'Associé Cédant avant qu'il puisse procéder à tout transfert des Parts Cédées.

Toute notification ou autre communication effectuée dans le cadre de l'Articles 16.2 des Statuts devra, pour être valable, être réalisée soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par lettre remise en main propre à son destinataire et portant la signature de ce dernier précédée de la date de cette signature et de la mention manuscrite «remise en main propre», soit par acte extra-judiciaire.

Tous les Transferts de Parts A effectués en violation des dispositions du présent article 16.2 des Statuts sont nulles.

16.3 Forme des Transferts de parts sociales de catégorie A

Lorsque deux époux sont simultanément membres de la Société, les Transferts effectués entre eux doivent, en outre, pour être valables, résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine autrement que par le décès de l'Associé Cédant.

Le Transfert doit être constaté par acte authentique ou sous seing privé.

Le Transfert est rendu opposable à la Société dans les formes prévues à l'article 1690 du code civil.

Le Transfert n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et après publication.

Art. 17. Transmission de parts par décès. La Société n'est pas dissoute par le décès d'un associé, gérant ou non, mais continue avec le ou les héritiers du défunt ayant la qualité d'ascendant ou de descendant de l'associé décédé, sans qu'il soit besoin de l'Agrément des associés de la Société. Tout autre héritier ou légataire des Parts Sociales que le défunt aurait désigné par testament, ne pourra devenir associé qu'après l'Agrément unanime des autres associés conformément à la procédure décrite à l'Article 16.2 des Statuts, telle que modifiée ci-dessous.

Si les Parts Sociales sont dévolues à une personne morale, cette dernière ne pourra devenir associée de la Société qu'avec l'Agrément unanime des associés conformément à la procédure décrite à l'Article 16.2 des Statuts, telle que modifiée ci-dessous.

Le bénéficiaire de la dévolution successorale ci-dessus mentionnée devra notifier à la Société le projet de dévolution en question (la "Notification de Dévolution") et ne pourra devenir associé de la Société qu'avec l'Agrément unanime des associés, donné dans les conditions décrites à l'Article 16.2 des Statuts telles qu'amendées par le présent Article des Statuts.

La Notification de Transfert sera, pour les besoins de l'Agrément tel que décrit dans le présent Article des Statuts, remplacée par la Notification de Dévolution.

La Notification de Dévolution devra contenir l'indication:

- de l'identité de la personne à laquelle il est envisagé d'attribuer les Parts Sociales, et dans le cas où il s'agit d'une personne morale, la composition de son actionariat ainsi que l'identité des personnes physiques qui la contrôlent en dernier ressort (le "Cessionnaire");

- des Parts Sociales qu'il est envisagé d'attribuer à ladite personne (les "Parts Cédées") et notamment de leur nombre; et

- de la valorisation de chaque Part Sociale.

Pour les besoins de l'Agrément tel que décrit au présent Article, dans l'Article 16.2 des Statuts, le terme Parts A sera remplacés par le terme Parts Sociales.

Art. 18. Nantissement des parts. Sous réserve de l'Article 16.1 des présents statuts, les Parts A peuvent faire l'objet d'un nantissement constaté par acte authentique ou par acte sous seing privé, signifié à la Société ou accepté par elle dans un acte authentique. Le consentement à un projet de nantissement par tout associé s'obtient dans les mêmes conditions que l'Agrément à une cession de Parts A décrit à l'Article 16.2 des présents Statuts.

Le consentement ainsi donné emporte Agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des Parts A à la condition que cette réalisation soit notifiée aux associés et à la Société au moins un (1) mois avant la vente des parts concernées et sous réserve du respect du délai de substitution, tel que mentionné ci-dessous.

Chaque associé de la Société peut se substituer à l'acquéreur des Parts A dans un délai de cinq (5) jours à compter de la vente. Si plusieurs associés exercent cette faculté, ils sont, sauf convention contraire, réputés acquéreurs à proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détenaient antérieurement.

Si aucun associé n'exerce cette faculté ou si un ou plusieurs associés l'exercent partiellement, la Société peut racheter les parts non acquises par les associés en vue de leur annulation. Toutes dispositions doivent être prises par le(s) gérant (s) pour faire connaître aux associés leur droit à substitution, recueillir les offres d'achat, provoquer, le cas échéant, la décision de rachat total ou partiel des parts de la Société, notifier à l'acquéreur, au plus tard le jour de l'expiration du délai de cinq (5) jours, les bénéficiaires de la substitution, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non exercice de la faculté de substitution emporte agrément de l'acquéreur. La réalisation forcée de Parts A qui ne procède pas d'un nantissement auquel les autres associés ont donné leur consentement doit, pareillement, être notifiée aux associés et à la Société au moins un (1) mois avant la vente des parts concernées.

Les associés peuvent, dans ce délai, à l'initiative de la gérance, décider la dissolution de la Société ou l'acquisition des parts.

Art. 19. Déconfiture, Règlement judiciaire. En cas de déconfiture, faillite personnelle, liquidation des biens ou règlement judiciaire atteignant l'un des associés, les autres associés se réuniront et décideront soit de dissoudre la Société par anticipation, soit de rembourser les Parts Sociales dudit associé, l'intéressé perdant alors la qualité d'associé de la Société.

Art. 20. Retrait. Sous réserve de l'Article 16.1 des présents statuts, tout associé peut se retirer totalement ou partiellement de la Société après en avoir formulé la demande à la Société par lettre recommandée avec avis de réception. Ce retrait est subordonné à l'autorisation donnée par décision unanime des autres associés.

La décision devra intervenir dans le mois qui suivra la réception de la lettre recommandée; à défaut, l'autorisation sera considérée comme accordée.

L'associé qui se retire a droit au remboursement de la valeur de ses Parts Sociales fixée, à défaut d'accord, définitivement et sans recours par un collège de trois arbitres. L'arbitrage sera régi par le titre unique du Livre III du Nouveau Code de Procédure Civile (art. 1224 à 1251).

La Société annulera les parts et procédera au paiement de leur valeur dans les deux (2) mois de la décision autorisant le retrait. Toutefois, si l'associé a fait l'apport d'un bien figurant encore dans le patrimoine social, il sera en droit de se le faire attribuer, à charge de soulte s'il y a lieu.

Titre III. Administration de la Société

Art. 21. Nomination et pouvoirs du gérant. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le gérant est associé titulaire de Parts A, personne physique ou morale, désigné pour une durée déterminée ou non, par Décision Collective Ordinaire.

Le premier gérant de la société est: Madame Jacqueline Maggi-Bacou, née le 22 novembre 1936 à Capendu, de nationalité française, domicilié à 1009 Pully, 5, Chemin de Chamblandes, Suisse, laquelle exerce son mandat pour une durée illimitée (le "Gérant Statutaire").

Madame Jacqueline Maggi-Bacou a, par lettre séparée, déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire ou autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet, sous réserve que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la Société.

Dans les rapports entre associés, le gérant pourra faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la Société.

Le gérant a les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs:

- il administre les biens de la Société et la représente vis-à-vis des tiers et de toute administration;
- il perçoit, au nom de la Société, les sommes dues à celle-ci à quelque titre et pour quelque cause que ce soit et il paie toutes celles dont la Société peut être débitrice ou en ordonne le paiement;
- il exerce toutes actions judiciaires au nom de la Société tant en demande qu'en défense;
- il autorise tous traités, transactions, compromis, acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement, concernant la Société;
- il arrête les comptes de la Société et les soumet à la Décision Collective des associés;
- il convoque les assemblées générales et arrête l'ordre du jour de celles-ci.

En cas de pluralité des gérants, chaque gérant a, à l'égard des tiers, les mêmes pouvoirs que s'il était gérant unique et peut agir séparément des autres gérants.

Art. 22. Signature. La signature sociale appartient au gérant. Tous les actes engageant la Société doivent porter la signature du gérant.

Art. 23. Fin des fonctions. Les fonctions du gérant cessent par suite de son décès, de sa démission, ou de sa révocation.

Sa démission doit être notifiée au moins trois (3) mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception, à tous les associés qui seront en même temps convoqués à une assemblée générale en vue de pourvoir à son remplacement.

La révocation du gérant résulte d'une Décision Collective Ordinaire; par exception, la révocation du Gérant Statutaire résulte d'une Décision Collective Extraordinaire.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle pourra donner lieu à des dommages-intérêts versés par la Société.

La révocation du gérant n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Le gérant démissionnaire ou révoqué conserve sa qualité d'associé avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Art. 24. Responsabilité de la gérance. Le gérant est responsable vis-à-vis de la Société et des associés conformément au droit commun du mandat.

Titre IV. Décisions collectives

Art. 25. Décisions collectives.

25.1 S'il n'existe aucun titulaire de parts B

Les décisions collectives des associés sont de nature ordinaire (les "Décisions Collectives Ordinaires") ou extraordinaire (les "Décisions Collectives Extraordinaires").

Les Décisions Collectives Extraordinaires sont les décisions collectives des associés emportant modification, directe ou indirecte, des statuts, distribution de réserves et primes, ainsi que celles dont les présents statuts exigent expressément qu'elles revêtent une telle nature ou encore celles qui exigent d'être prises à une condition de majorité autre que celle pour les décisions de nature ordinaire.

Les Décisions Collectives Extraordinaires sont prises par les associés représentant plus des deux tiers (2/3) des Parts Sociales, sauf application d'une autre condition de majorité prévue de façon expresse par la loi ou les présents statuts.

Les Décisions Collectives Ordinaires sont les décisions collectives des associés qui ne sont pas dans le champ d'application des Décisions Collectives Extraordinaires.

Les Décisions Collectives Ordinaires sont prises par les associés représentant plus de la moitié des Parts Sociales.

25.2 S'il existe un ou plusieurs titulaires de parts B

S'il existe un ou plusieurs titulaires de parts B, les Décisions Collectives Ordinaires et les Décisions Collectives Extraordinaires sont prises (i) par les associés représentant plus de la moitié des Parts Sociales, chaque part A se voyant attribuer un droit de vote double, et (ii) avec l'accord unanime des porteurs de parts A, sauf application d'une autre condition de majorité prévue de façon expresse par la loi ou les présents statuts.

Art. 26. Décisions collectives - Modalités.

26.1 Les Décisions Collectives des associés s'expriment soit par la participation de tous les associés à un même acte, authentique ou sous seing privé, soit par le moyen d'une consultation écrite, soit enfin en assemblée.

26.2 Les décisions collectives des associés sont prises à l'initiative de la gérance.

En cas de pluralité de gérants, chacun d'eux doit informer le ou les autres de son intention de provoquer une décision collective.

Tout associé, après avoir vainement sollicité de la gérance la convocation d'une assemblée, comme encore après cessation de fonctions du dernier gérant, peut convoquer directement l'assemblée des associés. Il arrête l'ordre du jour et le texte du projet de résolutions.

26.3 Les convocations à une assemblée sont faites par lettres recommandées avec demande d'avis de réception postées quinze (15) jours au moins avant le jour prévu pour la réunion. La lettre de convocation contient l'indication de l'ordre du jour ainsi que le texte du projet de résolutions. Toutefois, la convocation peut être verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

En cas de consultation écrite, la gérance notifie à chaque associé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le texte du projet de chaque résolution ainsi que les autres documents nécessaires à l'information des associés en le priant de retourner une copie du projet de résolution, daté et signé, avec indication au pied de chaque résolution, des mots écrits de la main de l'associé "adoptée" ou "rejetée", étant entendu qu'à défaut de telles mentions, l'associé est réputé s'être abstenu sur la décision à prendre au sujet de la résolution concernée.

Pour être valablement retenue, la réponse de l'associé doit parvenir au siège social de la société dans les trente (30) jours à compter de la date de réception des documents.

26.4 L'assemblée est présidée par le gérant présent le plus âgé. L'assemblée peut désigner un secrétaire associé ou non. A défaut, le président de séance assume lui-même le secrétariat de l'assemblée.

Tout associé peut se faire représenter aux réunions par un autre associé (ou par son conjoint) justifiant d'un pouvoir spécial, étant entendu qu'un mandataire ne peut représenter plus de deux (2) associés.

26.5 Un procès-verbal des délibérations, signé par le président et le secrétaire, le cas échéant, est établi.

26.6 Les décisions collectives régulièrement prises obligent tous les associés, même absents, dissidents ou incapables.

Titre V. Commissaires aux comptes

Art. 27. Commissaires aux comptes. Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaire et suppléant seront nommés lorsque cette nomination deviendra obligatoire pour la société ou si les associés le décident. Ils exerceront leurs missions conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Titre VI. Exercice social Répartition des bénéfices et des pertes

Art. 28. Exercice social; Inventaire. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Il doit être établi, à la fin de chaque exercice social, par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire. Cet inventaire doit être terminé au plus tard dans les trois (3) mois de la clôture de l'exercice. Il est transcrit avec le bilan sur un registre spécial et signé par la gérance.

La gérance soumet aux associés, dans les trois (3) mois qui suivent l'établissement de l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et, s'il y a lieu, les propositions de répartition des bénéfices. Les associés statuent sur ces comptes annuels par Décision Collective Ordinaire.

Tout associé peut, directement ou par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoirs, prendre communication, au siège social, de l'inventaire et du bilan, des livres et documents sociaux et en prendre copie.

Art. 29. Répartition des bénéfices et des pertes. Les bénéfices nets de la Société, constatés par l'inventaire social, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements, appartiennent aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales possédées par chacun d'eux.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées dans la même proportion.

L'assemblée des associés, statuera sur l'affectation des résultats du dernier exercice clos, sur proposition du gérant, par Décision Collective Ordinaire.

Des acomptes pourront être versés en cours d'exercice si les disponibilités le permettent.

Art. 30. Avances en compte courant. La Société peut recevoir de ses associés des fonds en compte courant; les conditions de fonctionnement de ces comptes, la fixation des intérêts, des délais de préavis pour retrait des sommes, etc. sont arrêtés, dans chaque cas, par accord entre la gérance et les intéressés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation Transformation - Contestations

Art. 31. Causes de dissolution. Outre les causes de dissolution prévues par l'article 1865 1° et 2° du code civil, l'existence de la Société prend fin par la dissolution anticipée décidée par les associés à l'unanimité, sur proposition du gérant ou d'un associé.

Pour autant que de besoin, il est stipulé que la Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

Art. 32. Liquidation. La dissolution de la Société entraîne sa liquidation; le liquidateur est nommé par Décision Collective Ordinaire; si les associés n'ont pas procédé à cette nomination, le liquidateur est nommé par décision judiciaire à la requête de tout intéressé.

Les associés ou certains d'entre eux pourront demeurer dans l'indivision pour tout ou partie des biens sociaux et pendant une certaine durée. Ils seront alors régis, quant à ces biens, par les dispositions relatives à l'indivision.

Art. 33. Transformation - Fusion. Les associés pourront, par Décision Collective Extraordinaire, décider la transformation de la présente Société en société commerciale de l'une quelconque des formes admises par les lois luxembourgeoises, à condition que cette transformation ne puisse pas être considérée comme donnant naissance à une personne morale nouvelle et que la nouvelle forme sociale n'affecte pas la validité et l'application de l'Article 16.1 et 25 des présents statuts.

Ils peuvent également décider, dans les mêmes conditions de majorité et sous la même réserve relative à l'Article 16.1 et 25 des présents statuts, la fusion de la Société avec toute société civile ou commerciale existante ou à créer. Toutefois, si la société absorbante ou la société nouvelle à créer est une société en nom collectif ou un groupement d'intérêt économique, ou toute autre entité dans laquelle la responsabilité des associés aux dettes sociales n'est pas limitée à leurs apports, la décision ne pourra être prise qu'à l'unanimité des associés.

Art. 34. Disposition générale. Si un article des présents statuts devait être déclaré nul ou non avenu, la validité des autres articles ne s'en trouvera pas affectée.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Réunion en Assemblée Générale

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Il est confirmé, conformément à l'article 21 des statuts ci-dessus, que le premier gérant de la société est Madame Jaqueline Maggi-Bacou, née le 22 novembre 1936 à Capendu, de nationalité française, domicilié à 1009 Pully, 5, Chemin de Chamblandes, Suisse, laquelle exerce son mandat pour une durée illimitée et il est pris acte que Madame Jacqueline Maggi-Bacou a, par lettre séparée, déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées.

2. Le siège de la Société est établi à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2010. Relation: EAC/2010/10144. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010122166/386.

(100138928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Ravensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122257/11.

(100138510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Real Estate Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.922.

RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 22/08/2008, et accepté au registre sous le N: L080125193

Le bilan modifié pour la période du 17 octobre 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122258/13.

(100138334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Ratio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 109.964.

Extrait de la résolution prise par l'Associé unique prise en date du 1^{er} juin 2010

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouveau Gérant supplémentaire pour une durée indéterminée.

RATIO S.à r.l.

Louv. S.à r.l.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010122263/15.

(100138492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Real Estate Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.922.

RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 05/08/2009, et accepté au registre sous le N: L090121849

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122259/12.

(100138335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Ratio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 109.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATIO S.à r.l.

Louv S.à r.l.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010122262/13.

(100138472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Sixty Sixth, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.049.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010122270/11.

(100138969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Alpha FI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

MM. Daniel GREFF, Joseph WINANDY et Koen LOZIE, 61, Grand Rue à L-6510 Redange/Attert

et du Commissaire aux Comptes:

la Fiduciaire Glacis

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010122340/18.

(100137977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

JPRF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.923.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2010

Résolution:

Les membres du Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'élire Jean-Pierre REMY, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010122351/14.

(100137954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.867.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 septembre 2010.

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Vilgrain Jean-Louis, employé privé, résident professionnellement à 39, rue Jean-Jacques Rousseau, F-75001 Paris (France), président;

Bus Marco, employé privé, résidant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur ;

Moglia Francesco, employé privé, résidant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

H.R.T. révision S.à r.l., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010122272/25.

(100138657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.867.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A. en abrégé SEDIAC S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010122273/12.

(100138664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Tuttlingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.896.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122291/11.

(100138511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.563.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59623 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122277/10.

(100138497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.244.

Veillez noter que l'actionnaire unique, la société IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN AG a changé sa forme juridique en "Gesellschaft mit beschränkter Haftung" et devient par conséquent IVG DEUTSCHLAND IMMOBILIEN GmbH.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010122283/13.

(100138361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Symphony Holding Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYMPHONY HOLDING INVESTMENT S.A.

S. BAERT / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010122285/12.

(100138401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Maguro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.575.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2010 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la porte-neuve

- Les mandats des Gérants viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Gérants de Monsieur Joseph Winandy et de la société Cosafin S.A., 23 avenue de la Porte Neuve-L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et de Monsieur Koen Lozie, 61 Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert au poste de gérants.

- Les mandats des Gérants viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour extrait

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010122353/19.

(100137950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Eden 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.124.199,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.155.

—
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2010, Sophie Laguesse a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société et Katia Panichi, née le 2 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), maître en droit, demeurant au 5 Place Winston Churchill (Luxembourg), a été nommée en son remplacement en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Katia Panichi
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010122858/24.

(100138929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.736.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 02 Août 2010

Est renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.
Le mandat du réviseur d'entreprises prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010122357/15.

(100138304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pilkington Luxembourg No. 2 S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.860.575,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.401.

—
In the year two thousand and ten, on the twentieth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Pilkington Luxembourg No. 2 S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 103.401, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1257 of 8 December 2004 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Notary Henri Hellinckx, residing in

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 24 March 2006, published in the Mémorial C, number 2264 of 10 October 2007 (the "Articles").

The meeting was presided by Mr. Charles de Kerchove, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Etienne Hein, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Estelle N'zougou, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The sole shareholder was present or duly represented and the number of shares held by it was shown on an attendance list. That list and proxy, initialed "ne varietur" and signed by the appearing person and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 394,423 (three hundred ninety-four thousand four hundred twenty-three) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Waiving of the right to notice;

2. Approval of the movement of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Jersey by way of continuation;

3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with the Companies (Jersey) Law, 1991 to be effective as from the date of registration of the Company in Jersey by the Jersey Registrar of Companies and upon fulfilment of the condition precedent to the movement of the Company to Jersey, i.e. the transfer of the registered office and the principal establishment of the Company from Luxembourg to Jersey;

4. Approval of the resignation of Mr. Cédric Bradfer as class A manager of the Company and the appointment of Mr. Mark Rumbold director and Ms. Jane Stammers as new class A directors of the Company subject to the condition precedent to the movement of the Company to Jersey being fulfilled; and

5. Miscellaneous.

The meeting was provided with a copy of the Articles as well as with a draft of amended version of the Articles and a draft memorandum of association.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution:

It was resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed of the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It was resolved to move the Company from Luxembourg to Jersey by way of continuation, that the Company takes Jersey nationality and that the Company closes its place of business in Luxembourg (the "Movement").

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Movement and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Movement. It was further reported that, following the Movement, the Company would take the form of a limited liability company under Jersey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Jersey laws in order to proceed with the Movement were then described to the sole shareholder and the latter resolved that the Movement be effective as from the date of registration of the Company in Jersey by the Jersey Registrar of Companies, subject to the condition precedent that the Company transfers its registered office and its principal establishment from Luxembourg to Jersey (the "Condition Precedent").

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Movement would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. It was further highlighted that as from the date of fulfillment of the Condition Precedent, the Company would no longer be governed by Luxembourg laws and would fully become a Jersey company, governed only by the laws of Jersey.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Movement, the registered office of the Company will be located at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Third resolution:

Further to the second resolution, it was resolved to amend the Articles and to adopt a memorandum of association in the form of amended Articles and memorandum of association attached to these minutes in order to comply with The Companies (Jersey) Law, 1991 (the "Amendments"). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named "Pilkington Luxembourg No.2 Limited". It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent be fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was resolved that, following the Amendments, the Articles and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution:

It was noted that further to his resignation letter dated 19 August 2010, Mr. Cédric Bradfer, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, has presented his resignation from his position as Class A manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the "Resignation"). It was resolved to approve the Resignation with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Mr. Cédric Bradfer full discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as manager of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of his duties are identified on the basis of the financial statements corresponding to the current financial year.

It was resolved to appoint Mr. Mark Rumbold, with professional address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1, trust company director and Ms. Jane Stammers, with professional address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1, trust company director, as new class A directors of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt août,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Pilkington Luxembourg No.2 S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 103.401 et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 septembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 1257, en date du 8 décembre 2004 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 2264, du 10 octobre 2007 (les «Statuts»).

L'assemblée a été présidée par Me. Charles de Kerchove, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Etienne Hein, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Estelle N'zougou, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique était présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées «ne varietur» et signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 394.423 (trois cent quatre-vingt quatorze mille quatre cent vingt-trois) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Jersey avec continuation de la personnalité juridique;
3. Modification des statuts de la Société et adoption d'un memorandum of association afin de rendre les documents statutaires conformes à «The Companies (Jersey) Law, 1991» qui sera applicable dès réalisation de la condition suspensive relative au transfert de la Société à Jersey, c'est-à-dire dès le transfert du siège social et du principal établissement de la Société de Luxembourg à Jersey;
4. Approbation de la démission de M. Cédric Bradfer de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société et nomination de M. Mark Rumbold et de Mme Jane Stammers comme nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive du transfert de la Société à Jersey; et
5. Divers.

Une copie des Statuts ainsi qu'un projet de Statuts modifiés et du memorandum of association, ont été communiqués à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation qui devait lui être envoyée antérieurement à cette assemblée; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée et accepte de délibérer puis de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution:

Il a été décidé de transférer la Société du Luxembourg vers Jersey par voie de continuation de la personnalité juridique, que la Société adopte la nationalité de Jersey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le «Transfert»).

Il est rapporté que la personnalité juridique de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de toutes ses dettes et de tout son passif suite au Transfert. Il est en outre rapporté que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit de Jersey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois tant luxembourgeoises que de Jersey, en vue d'opérer le Transfert, ont été exposées à l'associé unique et ce dernier a décidé que le Transfert sera effectif à partir de l'inscription de la Société à Jersey au registre des sociétés de Jersey, à la condition suspensive du transfert par la Société de son siège social et de son principal établissement de Luxembourg à Jersey (la «Condition Suspensive»).

Il a été décidé que sous réserve que la Condition Suspensive soit réalisée, le Transfert ne sera effectif qu'au jour de réalisation de la Condition Suspensive. Il a été en outre souligné que dès la réalisation de la Condition Suspensive, la Société cessera d'être soumise aux lois luxembourgeoises et deviendra pleinement une société de Jersey, soumise aux seules lois de Jersey.

De plus, il est décidé que suite à la réalisation du Transfert, le siège social de la Société sera situé à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution:

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été décidé de modifier les Statuts de la Société et d'adopter un memorandum of association sous la forme des Statuts modifiés et du memorandum of association ci-annexés, afin de se conformer à «The Companies (Jersey) Law, 1991» (les «Modifications»). Il est également noté que suite aux Modifications la dénomination de la Société sera «Pilkington Luxembourg No.2 Limited». Il a en outre été décidé que les Modifications ne seront effectives qu'à compter de et sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives à compter de et à la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il a été décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le memorandum of association seront rédigés conformément à l'annexe ci-jointe.

Quatrième résolution:

Il est rapporté que conformément à sa lettre de démission datée du 19 août 2010, M. Cédric Bradfer, ayant son adresse professionnelle sise au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec prise d'effet à compter de et à la date de réalisation de la Condition Suspensive (la «Démission»). Il a été décidé d'approuver la Démission avec effet à la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder pleine et entière décharge à M. Cédric Bradfer pour l'exercice de son mandat à compter de la date de sa nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la

Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours mettent en évidence des fautes de gestion.

Il est décidé de nommer M. Mark Rumbold, ayant son adresse professionnelle sise à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1, administrateur de sociétés et Mme Jane Stammers, ayant son adresse professionnelle sise à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1, administrateur de sociétés, en tant que nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société avec effet à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille Euros (2.000,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Après lecture faite du présent acte original aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: de Kerchove, Hein, N'zougou, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: EAC/2010/10191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

A. POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010122238/201.

(100138330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.563.

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEA-INVEST AFRIQUE S.A.", ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 133563, constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2871 du 11 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 12.222 (douze mille deux cent vingt deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.-Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.222.000 (douze millions deux cent vingt deux mille) à EUR 15.422.000 (quinze millions quatre cent vingt deux mille) par l'émission de 3.200 (trois mille deux cents) actions nouvelles sans valeur nominale, par apport en numéraire. 2.- Souscription libération. 3.-Modification afférente de l'article 5 alinea 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.222.000 (douze millions deux cent vingt deux mille) à EUR

15.422.000 (quinze millions quatre cent vingt deux mille) par l'émission de 3.200 (trois mille deux cents) actions nouvelles sans valeur nominale.

Deuxième résolution:

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire INTERCAFCO S.A. a transféré son droit préférentiel de souscription à la société Packard Invest S.A., décide d'admettre à la souscription des 3.200 actions nouvelles:

- a) Sea Invest Corporation S.A., pour 1.921 actions;
- b) Packard Invest S.A., pour 959 actions;
- c) Sea Invest France S.A., pour 320 actions;

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Sea Invest Corporation, Packard Invest et Sea Invest France, prénommés, représentés par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu de procurations dont mention ci-avant, ont déclaré souscrire aux 3.200 (trois mille deux cents) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 15.422.000,- (quinze millions quatre cent vingt deux mille euros), représenté par 15.422 (quinze mille quatre cent vingt deux) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38607. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122276/63.

(100138493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

UBS MFP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 6 septembre 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011:

- M. Ralf Schröter, Président et Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Alain Hondequin, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Christian Maurer, Membre du Conseil d'Administration, Bärengasse 29, CH-8001 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2010.

Pour UBS MFP SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rüth / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010122373/19.

(100138109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Talitha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 111.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010122292/10.

(100138353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Sainternational S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.849.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Luxembourg en date du 29 Juillet 2010 a nommé réviseur d'entreprises pour un terme de 1 an.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Cette décision est conforme à la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2010122367/17.

(100137939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Taxways Wealth Management s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 144.367.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, le 10 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010122293/10.

(100138945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Timesavers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.919.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010122295/10.

(100138635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.289.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 10 juin 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010122303/13.

(100138974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Vinci I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.781.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010122305/9.

(100138697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Weinstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010122307/11.

(100138512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Yamanu Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.412.

La société Valbay International S.A. dénonce la convention de domiciliation signée avec la société Yamanu Group S.A., société enregistrée auprès du Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B133 412. Le siège social de la société était jusqu'alors fixé au L-2132 Luxembourg, 22 Avenue Marie-Thérèse, a été dénoncé avec effet au 11 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valbay International S.A.

Signature

Référence de publication: 2010122309/12.

(100138958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

A&T Gestion GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.338.

STATUTS

L'an deux mil dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Francisco Javier AGURRUZA TABERNA, Administrateur de Sociétés, né à Donostia-San Sebastian/Guipeuzcoa (Espagne), le 14 janvier 1950, demeurant professionnellement à C/Ruiz de Alarcon, 13, 28014 Madrid (Espagne), ici représenté par Monsieur Oscar Casas Vilà, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 5 août 2010.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «A&T GESTION GP, S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, commune de Schuttrange.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet d'acquérir et de détenir une participation dans A&T GESTION SICAV-SIF SCA, une société d'investissement à capital variable, organisée comme une société en commandite par actions, à constituer selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «FIS»), et pour agir comme son gérant et actionnaire avec une responsabilité illimitée.

La société peut entreprendre toute activité commerciale ou financière nécessaire à l'accomplissement de son objet.

La société peut procéder à des emprunts, de quelque nature ou forme, ainsi qu'émettre des obligations ou titres similaires.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.-€) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Francisco Javier AGURRUZA TABERNA, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à C/Ruiz de Alarcón, 13, 28014 Madrid (Espagne), de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat, leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise. Le ou les gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, associé ou non.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 12. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000.-EUR.

Décisions de l'Associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-5356 Munsbach 6, Parc d'Activités Syrdall.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Francisco Javier AGURRUZA TABERNA, Administrateur de Sociétés, né à Donostia-San Sebastian/Guipuzcoa (Espagne), le 14 janvier 1950, demeurant professionnellement à C/Ruiz de Alarcon, 13, 28014 Madrid (Espagne).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Casas Vilà, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2010. Relation: LAC/2010/38088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 9 septembre 2010.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2010122375/107.

(100138413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Citi Islamic Portfolios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 60.953.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 6 septembre 2010.

Pour le compte Citi Islamic Portfolios S.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2010122394/13.

(100138707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.